



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV126 - 07 AOÛT 2015

SOMMAIRE

Direction nationale d'interventions domaniales

2015215-0017 - Arrêté portant délégation comptable de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres A gestionnaires du pôle gestion Des patrimoines privés

2015215-0018 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres B gestionnaires du pôle gestion Des patrimoines privés

2015215-0019 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres C gestionnaires du pôle gestion Des patrimoines privés

2015215-0020 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Agents des finances publiques du pôle gestion Des patrimoines privés

2015215-0021 - Arrêté portant délégation générale de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres supérieurs



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015215-0017

Signé le lundi 03 août 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation comptable de signature De Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres A gestionnaires du pôle
gestion Des patrimoines privés



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :
 - toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 25 000 € ;
 - les autorisations de paiement jusqu'à 25 000€ ;
 - les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 25 000 € ;
 - les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 25 000€.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 3 août 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 03/08/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des inspecteurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

| NOM Prénom |
|---------------------|
| - ANTUNES Karine |
| - CARLI Mathieu |
| - FOYARD Hélène |
| - GUERINEL Olivier |
| - HESS Bernard |
| - M'RABT Hayat |
| - MATHE Maud |
| - POISSON Sébastien |
| - ROUAULT Alexandra |
| - SIMON Emilie |
| - SOTTEAU Arnaud |



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015215-0018

Signé le lundi 03 août 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL,
sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres B gestionnaires du pôle gestion Des
patrimoines privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :

⁽¹⁾ Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 2 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 2 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 2 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 2 000 €.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 3 août 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 03/08/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

| Nom - Prénom |
|------------------------|
| - BEGHIN Mélanie |
| - BLANCHARD Patrice |
| - CHEMINOT Louis |
| - CRESPIY Martine |
| - DE SOUSA Régina |
| - HATTE Nadine |
| - LAMOURIC Céline |
| - MOREUX Jean Baptiste |
| - PALUT Cécile |
| - QUERO Dominique |
| - ROUSSEL Fanny |



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015215-0019

Signé le lundi 03 août 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL,
sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres C gestionnaires du pôle gestion Des
patrimoines privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :

⁽¹⁾ Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 500 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 500 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 500 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 500 €.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 3 août 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 03/08/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

| Nom - Prénom |
|-----------------------|
| - BAUER Frédérique |
| - BOTTON Catherine |
| - BERNARD Michèle |
| - CASIER Marie-Noëlle |
| - DOIZY Anne-laure |
| - LEMAIRE Romain |
| - MATTE Lucie |
| - POINT Linda |
| - VIGNEAU Pascal |



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015215-0020

Signé le lundi 03 août 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL,
sous-directrice en charge de la DNID aux Agents des finances publiques du pôle
gestion Des patrimoines privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers envoyés en « lettre simple » relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾, y compris en déshérence, dont la gestion a été confiée au Domaine.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 16 avril 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 3 août 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 03/08/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques
Pôle Gestion des patrimoines privés

| Nom – Prénom |
|---|
| - ANTUNES Karine, inspectrice |
| - BAUER Frédérique, agente administrative |
| - BEGHIN Mélanie, contrôeuse |
| - BERNARD Michèle, agente administrative principale |
| - BLANCHARD Patrice, contrôleur |
| - BOUSKILA Patrick , inspecteur |
| - BOTTON Catherine, agente administrative |
| - CARLI Mathieu, inspecteur |
| - CASIER Marie-Noelle, agente administrative |
| - CHEMINOT Louis, contrôleur |
| - CRESPIY Martine, contrôeuse |
| - DEGORY Chantal, contrôeuse |
| - DE SOUSA Régina, contrôeuse |
| - DOIZY Anne-Laure, agente administrative |
| - FOYARD Hélène, inspectrice |
| - GIBELIN Muriel, inspectrice |
| - GUERINEL Olivier, inspecteur |
| - HESS Bernard, inspecteur |
| - HATTE Nadine , contrôeuse |
| - LAMOURIC Céline, contrôeuse |
| - LEMAIRE Romain, agent administratif |

| |
|--|
| - L'HOPITALIER Jean-Noël, inspecteur |
| - LOZANO Johann, inspecteur |
| - MATHE Maud, inspectrice |
| - MATTE Lucie, agente administrative |
| - MECHIN Stéphane, agent administratif |
| - MOREUX Jean-Baptiste, contrôleur |
| - MRABT Hayat, inspectrice |
| - PALUT Cécile, contrôleuse |
| - POINT Linda, agente administrative |
| - POISSON Sébastien, inspecteur |
| - QUERO Dominique, contrôleuse |
| - RAYROLLES Gilles, inspecteur |
| - RETAUD Annie, inspectrice |
| - ROUSSEL Fanny, contrôleuse |
| - SIMON Emilie, inspectrice |
| - SINGER Benjamin, inspecteur |
| - SOTTEAU Arnaud, inspecteur |
| - VIARD Françoise, inspectrice |
| - VIGNEAU Pascal, agent administratif |



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015215-0021

Signé le lundi 03 août 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature De Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres supérieurs



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et s., R1212-24 et s., D 1212-25, D 2312-8, R3221-1 et s., D3222-1 et D 4111-9,

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme **Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Mme **Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 2 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom

- tous les actes relatifs à la gestion du personnel ;
- tous les actes à la gestion du budget se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement, à la réception des crédits ou des autorisations de dépenses des programmes 156 et 907, à l'ordonnancement secondaire des recettes ou des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et dans la limite des autorisations de dépenses du compte de commerce 907, dans le cadre des activités de la DNID ;
- tous les actes se traduisant par la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et recettes sur titres dont le périmètre est dévolu au Centre de services partagés de la DNID, par délégation de gestion ad hoc des ordonnateurs dont les dépenses et les recettes sont assignés auprès du comptable spécialisé du Domaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques et à **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exécution du budget de la DNID, et au Centre de services partagés de la DNID.

Article 3 : Délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mmes Marie-Christine CUVELLIER, et Nathalie DE PUISSEGUR**, inspectrices divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes de gestion relatifs au Centre de services partagés de la DNID.

Article 4 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Marie-Clotilde BOCHÉ**, inspectrice principale des finances publiques, **Mme Liliane DEBRAS** et **M. Rémi GUILLAUD-BATAILLE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

Article 5 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Bernadette DELRIEU** et à **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Bernadette DELRIEU** ou de **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Anne GROSERRIN**, inspectrice principale des finances publiques, à **M. Pascal FURMINIEUX**, à **Mme Myriam PACAUD**, et à **M. Joël ROCH**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

Article 6 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Frédéric LAURENT** et **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT** ou de **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **M. Christophe BORG**, **M. Eric DAL-BUONO** inspecteurs principaux des finances publiques, à **M. Patrick VILLERONCE**, à **Mme Patricia NICOLLE** et à **Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA** inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

Article 7 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} juillet 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 3 août 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL